



Monsieur Luc Chatel
 Ministre de l'Education Nationale
 110 rue de Grenelle
 75357 PARIS 07 SP

Le 8 juin 2010

Monsieur le ministre de l'Education Nationale

En 2008, votre prédécesseur annonçait la suppression de 3000 postes de RASED.

Face à l'indignation générale des écoles et des parents d'élèves, exprimée par les centaines de milliers de signatures de la pétition « sauvons les Rased », celui-ci a dû transformer 1500 de ces suppressions en postes dits surnuméraires (en réalité 2200 suppressions et 1248 sédentarisation d'après les chiffres émanant de vos services), tout en publiant au Bulletin Officiel une nouvelle circulaire pérennisant ces dispositifs mais présentant une version simplifiée de leurs missions.

A la rentrée 2009 les organisations syndicales de l'éducation, les associations professionnelles, les fédérations de parents d'élèves vous alertaient à nouveau, constatant les projets de suppression des postes surnuméraires dans les cartes scolaires des IA, et la baisse drastique des départs en formation spécialisées, départs indispensables pour pourvoir les postes des réseaux par des personnels compétents et spécifiquement formés à la prise en charge des élèves en difficulté.

Des discussions se sont alors engagées avec vos services, dans le but de stabiliser les dispositifs, de réfléchir autour du plan de formation pour rattraper le retard pris dans ce domaine, et de dresser un état des lieux de l'implantation des postes.

Alors que les discussions ont été interrompues unilatéralement, le document interne « Schéma d'emplois 2010-2013 » adressé aux Recteurs d'académie en vue de la préparation de la carte scolaire 2011 suscite la stupeur et la consternation.

Il y est en effet proposé de ne recruter aucun maître G, aucun psychologue scolaire et un minimum de postes E. Les postes vacants, dont le nombre ne cesse d'augmenter du fait de l'insuffisance des départs en formation, seraient fermés.

Bien plus, les différents « scénarii possibles » soumis aux Recteurs envisagent la suppression ou la « mise en extinction » pure et simple de ces catégories de professionnels spécialisés, par le non-recrutement et la remise en affectation classe.

Ces mesures sont en totale contradiction avec les engagements précédents, les études sur les causes et les moyens de remédier aux difficultés scolaires.

Alors que deux heures de classe ont été supprimées à la rentrée 2008, ces décisions, si elles sont confirmées, vont se traduire inévitablement, par une dégradation des résultats des écoles, par plus d'inégalité sociale. Comme l'indique la circulaire n° 2009-088, l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau « peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves ». Il est alors nécessaire d'avoir recours aux enseignants des réseaux d'aides spécialisées pour « renforcer les équipes pédagogiques » et « construire les réponses adaptées ».

Comment envisager que les moyens déjà insuffisants consacrés à la lutte contre l'échec scolaire se voient ainsi amputés, alors que vos projets prévoient également en parallèle une augmentation du nombre d'élèves par classe ? Dans quelle situation ingérable vont se retrouver les enseignants des classes, les élèves et leurs familles ? Quel avenir préparons-nous pour ces élèves et pour notre nation si l'Ecole de la République faillit ainsi à ses missions – celles d'une éducation de qualité accessible à tous ?

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, de renoncer à ce projet et de rouvrir les discussions sur l'avenir des réseaux d'aides aux élèves en difficulté.

Les organisations syndicales (CGT Educ'action, SE-Unsa, Sgen-CFDT, Snuipp, Fédération Sud Education), les associations professionnelles (AFPEN, FNAME, FNAREN, ANCP), la fédération de parents d'élèves FCPE. Avec le soutien de l'AGSAS.